

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 11 décembre 2019 à 19 h 30.

Sont présents : Paolo Galati, président; Vicky Kaliozakis, vice-présidente; Bob Pellerin, vice-président substitut; Anick Brunet, James Di Sano, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, directrice des affaires corporatives et secrétaire générale; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; François Badin, directeur adjoint du Service des ressources humaines; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Guy Gagnon, Anne McMullon et Peter MacLaurin, commissaires; et Anthony Beliotis, commissaire-parent.

Le président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 31

0.0 Reconnaissance

0.1 Prix Ensemble contre l'intimidation

Le président fait savoir que la commission scolaire rend hommage ce soir à Justine Dansereau, conseillère pédagogique, l'une des trois finalistes du prix Ensemble contre l'intimidation. Au nom du conseil des commissaires, il félicite M^{me} Dansereau pour cette nomination.

1.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance et vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale confirme le quorum.

HEURE : 19 h 36

1.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2019/12/11-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-191211-CA-0044

Adoptée à l'unanimité

3.0 Approbation du procès-verbal

3.1 27 novembre 2019

Approbation
du procès-verbal
27 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 27 novembre 2019, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-191112-CA-0045

Adoptée à l'unanimité

4.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

5.0 Rapport du président

Le président présente son rapport mensuel en commentant sa présence aux événements suivants :

- 24 octobre 2019 – Rencontre de mobilisation pour favoriser la réussite éducative des jeunes de Joliette. Le président était accompagné du commissaire Bob Pellerin. L'événement est une initiative du milieu scolaire, du milieu municipal et des gens d'affaires de la région. La députée de Joliette, Véronique Hivon, était également présente.
- 25 octobre 2019 – Cérémonie de remise des diplômes à l'école secondaire Lake of Two Mountains. Le président était accompagné des commissaires James Di Sano, Peter MacLaurin et Melissa Wall, ainsi que du président du comité de parents, Adam Gordon. Des félicitations vont à la directrice de l'école et son équipe pour une soirée réussie.
- 26 octobre 2019 – Cérémonie de remise des diplômes à l'école secondaire de Joliette. Le président était accompagné des commissaires James Di Sano et Bob Pellerin. Félicitations à la directrice de l'école et son équipe pour une cérémonie très émouvante.
- 6 décembre 2019 – Journée nationale de commémoration à la mémoire des victimes de la tuerie de Polytechnique. Cette année, l'événement soulignait le 30^e anniversaire de la fusillade mortelle de 14 jeunes femmes à Polytechnique Montréal. Lors de la séance du 4 décembre 2019, le nom de chacune de ces femmes a été lu à voix haute, suivi d'une minute de silence.
- 9 décembre 2019 – Réunion du comité consultatif des relations du travail. Les négociations provinciales ont commencé et l'équipe des négociations de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a convoqué les présidents, les directions générales et les directions des ressources humaines à une rencontre pour leur faire une mise à jour des négociations jusqu'à ce jour.
- 11 décembre 2019 – Participation en tant que juge, aux côtés du commissaire Bob Pellerin, à l'événement *Youth and Philanthropy Initiative* (YPI) de l'école secondaire de Joliette. Cinq équipes en tout ont chacune fait une présentation de 10 minutes sur la méthode qu'elles ont utilisée pour choisir un organisme de bienfaisance à soutenir. Lancé en 2002 par les fondateurs de MAC Cosmetics, le programme YPI vise à renforcer l'appui fourni aux communautés relativement à leurs enjeux sociaux en donnant aux jeunes le pouvoir de déterminer eux-mêmes la meilleure façon de dépenser l'argent obtenu pour que cet argent bien puisse profiter à leurs communautés. L'équipe qui propose le meilleur projet se voit remettre un montant de 5 000 \$ qu'elle verse ensuite à l'organisme qu'elle a choisi.

La commissaire Anick Brunet intègre la séance.

HEURE : 19 h 49

- 11 décembre 2019 – Lancement du programme *Read for Fun with the Rockets* à l'école primaire Saint-Vincent. Le président était accompagné du directeur général adjoint. Les membres de l'équipe du Rocket de Laval ont rendu visite à plus de 800 élèves l'an dernier.

Le directeur général adjoint mentionne que les joueurs du Rocket de Laval ont fait des témoignages sur l'influence qu'a eu la lecture sur leur vie et il commente le match amical de hockey de gymnase avec les élèves en première et en deuxième année.

6.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en commentant sa présence aux événements suivants :

- 28 novembre 2019 – *Coffee and Conversation with the DG* à l'école primaire de Rawdon. La directrice générale était accompagnée de membres du Service des ressources humaines, des Services pédagogiques et du Service des ressources matérielles et du transport. Les membres du personnel de cette école sont très dévoués et privilégient un enseignement en équipe ainsi que des classes flexibles.
- 4 décembre 2019 – *Coffee and Conversation with the DG* à l'école primaire Pinewood. La directrice générale était accompagnée de membres du Service des ressources financières, du Service des ressources matérielles et du transport et du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire. Lors des annonces du matin, les élèves et le personnel sont informés du comportement attendu pour la journée. Cette initiative a été très bien reçue.
- 5 décembre 2019 – *Coffee and Conversation with the DG* à l'Académie Hillcrest. La directrice générale était accompagnée de membres du Service des technologies de l'information. Une visite très inspirante.
- 10 décembre 2019 – Lors de la réunion des membres du comité de gestion, une compétition amicale a eu lieu : des textes décrivant des moments faisant la fierté des écoles ainsi que les initiatives à l'origine de ces moments ont été affichés partout au centre administratif, et les membres du comité devaient trouver le nom de l'école responsable de l'initiative en question. Voici deux de ces moments forts : l'école primaire Pierre-Elliott-Trudeau a tenu des élections à la même date que les dernières élections fédérales dans le but de transmettre aux élèves l'importance de se faire entendre, et l'école primaire Crestview a inventé un super héros qui aide les élèves à apprendre.

En terminant, elle rappelle que l'événement *Embracing Diversity* aura lieu les 29 et 30 mars 2020 à l'école secondaire Laval Senior et souhaite à tous et à toutes de très joyeuses fêtes.

Le président fait savoir que les commissaires Guy Gagnon, Peter MacLaurin et Anne McMullon sont absents ce soir.

7.0 Affaires découlant du procès-verbal

7.1 Critères d'inscription

La directrice des affaires corporatives et secrétaire générale informe le conseil des commissaires qu'à la suite de la consultation après du comité de parents relativement aux critères d'inscription, la politique a été acceptée sans modification.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mis en place une politique sur les critères d'inscription, la politique n° 2014-TS-04: Critères d'inscription;

ATTENDU QUE ladite politique est mise à jour au besoin;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la politique concernant notamment la réinscription en ligne, l'âge d'admission pour la maternelle 4 ans et l'école à projet particulier;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-TS-0027, autorisant la tenue d'une consultation sur les modifications à la politique;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 9 décembre 2019;

ATTENDU QUE le comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été consulté relativement à la politique n° 2014-TS-04: Critères d'inscription et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

ATTENDU QUE la période d'inscription des élèves, conformément à la politique, est la suivante :

- Réinscription : à compter du dernier lundi de janvier de chaque année pour une période de cinq jours civils consécutifs;
- Inscription : la première semaine complète de février jusqu'au dernier jour ouvrable du mois.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte les modifications à la politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription*;

ET QUE la politique demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

Modification
CC-191211-TS-0046

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano, et appuyé par la commissaire Melissa Wall, que la résolution soit modifiée en supprimant les mots « sur recommandation du comité administratif ».

Adoptée à l'unanimité

Critères d'inscription
CC-191211-TS-0047

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a mis en place une politique sur les critères d'inscription, la politique n° 2014-TS-04: *Critères d'inscription*;

ATTENDU QUE ladite politique est mise à jour au besoin;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées à la politique concernant notamment la réinscription en ligne, l'âge d'admission pour la maternelle 4 ans et l'école à projet particulier;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191023-TS-0027, autorisant la tenue d'une consultation sur les modifications à la politique;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 9 décembre 2019;

ATTENDU QUE le comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été consulté relativement à la politique n° 2014-TS-04: *Critères d'inscription* et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

ATTENDU QUE la période d'inscription des élèves, conformément à la politique, est la suivante :

- Réinscription : à compter du dernier lundi de janvier de chaque année pour une période de cinq jours civils consécutifs;
- Inscription : la première semaine complète de février jusqu'au dernier jour ouvrable du mois.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte les modifications à la politique n° 2014-TS-04 : *Critères d'inscription*;

ET QUE la politique demeure en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit remplacée.

Adoptée à l'unanimité

La commissaire Melissa Wall fait savoir que les membres du comité de parents ont apprécié la prolongation de la période de consultation.

8.0 Décisions du conseil

8.1 Ressources humaines

8.1.1 Arrangements locaux – personnel professionnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

Arrangements locaux

Personnel professionnel
de la Commission scolaire
Sir-Wilfrid-Laurier

CC-191211-HR-0048

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a ratifié l'entente de principe négociée avec le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone (SPPOQA-CSQ) pour les professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier sur les points faisant l'objet d'arrangements locaux;

ATTENDU QUE toutes les parties sont satisfaites du résultat des négociations;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les arrangements locaux intervenus entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest du Québec anglophone (SPPOQA-CSQ) pour les professionnelles et professionnels Sir-Wilfrid-Laurier, tels que ces arrangements apparaissent au document n° SWLSB-2019/12/11-HR-001;

ET QUE le président ou, en son absence ou à sa connaissance, la vice-présidente ainsi que la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

8.1.2 Signature des arrangements locaux

Le président remercie chaque membre de l'équipe des négociations pour le temps et les efforts consacrés aux négociations des arrangements locaux entre le syndicat des professionnelles et professionnels et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

8.2 Ressources financières

8.2.1 États financiers 2018-2019 et rapport de l'auditeur

États financiers 2018-2019
et rapport de l'auditeur

CC-191211-FR-0049

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier de déposer, chaque année, ses états financiers;

ATTENDU QUE la firme Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., a terminé la vérification des opérations financières de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2019;

ATTENDU QUE les états financiers ont été présentés aux membres du comité administratif le 13 novembre 2019;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public a été donné le 26 novembre 2019;

ATTENDU QUE la commission scolaire a un excédent préliminaire de 105 351,00 \$;

ATTENDU QUE les états financiers 2018-2019, préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, démontrent ce qui suit :

Excédent accumulé au début :	
Exercice :	
Total des revenus :	174 810 717,00 \$
Total des dépenses :	<u>174 705 366,00 \$</u>
Excédent de l'exercice :	105 351,00 \$
Excédent accumulé à la fin :	9 276 132,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation du directeur du Service des ressources financières, les états financiers vérifiés 2018-2019 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'exercice se terminant le 30 juin 2019 et le rapport de l'auditeur soient reçus par le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tels qu'ils ont été présentés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité

Le directeur du Service des ressources financières présente les résultats financiers 2018-2019 en apportant les précisions suivantes :

- Un excédent de 105 351 \$ a été atteint malgré les prévisions de déficit.
- Une augmentation des revenus et des dépenses par rapport à 2017-2018.
- Une augmentation des revenus et des dépenses selon le budget 2018-2019 révisé.
- La comparaison entre le budget révisé et le budget actuel.
- Formation professionnelle : une augmentation des coûts en raison d'un plus grand nombre d'inscriptions au programme Charpenterie-menuiserie offert par Construc-Plus et la nécessité d'engager du personnel additionnel pour l'enseignement du programme Santé, assistance et soins infirmiers au CDC Pont-Viau.
- Des rectifications aux subventions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), pour l'année précédente, au secteur des jeunes et au secteur de la formation professionnelle. Un montant d'approximativement 89 000 \$ a été recouvré de l'année scolaire 2016-2017.
- Allocations supplémentaires : ces allocations servent à couvrir les dépenses relativement aux élèves non intégrés.
- Autres subventions et revenus : le prêt de services doit maintenant être présenté à la fois comme un revenu et une dépense.
- Secteur des jeunes : l'enveloppe salariale du personnel enseignant est un point récurrent qui est étudié annuellement pour déterminer s'il y a lieu de bonifier l'enveloppe. Il y avait des sommes résiduelles provenant des mesures ministérielles de 2018-2019, mais le montant non dépensé est passé de 10 % en 2017-2018 à 6 % en 2018-2019.
- Soutien offert en classe aux élèves ayant des besoins particuliers (EHDA) : l'investissement de la commission scolaire dans les services EHDA est considérable et fait continuellement l'objet d'un suivi rigoureux pour s'assurer que les besoins de ce groupe sont comblés.
- Administration : Il y a eu une hausse des coûts d'entretien et des coûts énergétiques en raison des conditions météorologiques de l'hiver 2019. Ces coûts se sont toutefois avérés moins élevés que prévu. Nous avons réalisé des économies en transport (kilométrage des autobus et cartes d'autobus de la STL).
- Activités d'autofinancement :
 - Service aux entreprises - profit de 268 360 \$
 - Programme pour élèves internationaux (secteur des jeunes) – profit de 234 386 \$
 - Programme pour élèves internationaux (secteur de la formation professionnelle) – profit de 614 192 \$;

Le conseil s'engage dans une discussion sur les points suivants, et le directeur du Service des ressources financières répond aux questions avec l'aide de l'équipe de la direction.

- L'enveloppe du transport sera réduite du montant correspondant à celui que le MEES récupère annuellement, le cas échéant.
- Il est actuellement possible de revoir l'heure de début des classes avant le commencement des prochaines négociations des contrats de transport en 2022. Il faut tenir compte de plusieurs défis. Par exemple, dans certaines régions, les autobus scolaires font plusieurs aller-retour le matin et l'après-midi, car la commission scolaire s'efforce toujours de réduire le temps des élèves à bord de l'autobus.
- Des discussions avant le début des négociations des contrats de transport permettent à la commission scolaire d'informer le MEES que des fonds supplémentaires sont nécessaires pour continuer à gérer efficacement le système de transport.
- Le MEES finance la commission scolaire pour les élèves inscrits et fournit ensuite la subvention nécessaire pour compléter le budget.
- La commission scolaire engage du personnel selon l'effectif scolaire.
- Le programme Sport-études a contribué à l'augmentation des inscriptions.
- Même si l'effectif scolaire dans les Laurentides et Lanaudière a connu une baisse, il a augmenté globalement de 100 élèves, un nombre au-delà des prévisions du MEES. Le programme de maternelle 4 ans a aussi contribué à cette augmentation.
- Lors d'une prochaine rencontre du comité administratif, la directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire fournira des informations concernant les élèves qui choisissent de fréquenter une école qui ne fait pas partie de notre commission scolaire.

La vice-présidente rappelle aux commissaires que les informations concernant les élèves qui choisissent de fréquenter une école qui ne fait pas partie de notre commission scolaire ont déjà été compilées et présentées, et elles ont été utilisées lors des discussions au sujet de l'établissement d'une école à projet particulier.

En terminant, le directeur du Service des ressources financières fournit les informations suivantes :

- Le rapport du vérificateur était positif; il n'y avait aucune erreur majeure.
- La commission scolaire suit les pratiques comptables.
- La commission scolaire devra mieux s'assurer que toutes les écritures de journal sont signées.
- Pour la première fois en quatre ans, les auditeurs n'ont décelé aucune erreur dans les 391 dossiers d'élèves retenus pour analyse.

8.2.2 État des taxes scolaires qui restent dues

Le directeur du Service des ressources financières présente brièvement l'état des taxes scolaires qui restent dues depuis les cinq dernières années.

État des taxes scolaires
qui restent dues

ATTENDU QUE l'article 339 de la *Loi sur l'instruction publique* (« la Loi ») fait obligation à la direction générale de préparer un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires;

CC-191211-FR-0050

ATTENDU QUE l'article 340 de la Loi stipule que l'état préparé conformément à l'article 339 doit être soumis au conseil des commissaires pour approbation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve l'état des taxes scolaires qui restent dues au 22 novembre 2019 et dont le montant s'élève à 2 326 514,10 \$.

Adoptée à l'unanimité

8.2.3 Élaboration du budget 2020-2021 – Autorisation de mener une consultation

Le directeur du Service des ressources financières présente un calendrier révisé pour l'élaboration du budget 2020-2021 en précisant que ce point a fait l'objet d'une discussion à la réunion du 4 décembre dernier du comité de vérification.

Élaboration du budget
2020-2021

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a entamé le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2020-2021;

Autorisation de mener une
consultation

ATTENDU QUE l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à la commission scolaire d'établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

CC-191211-FR-0051

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a préparé un sondage de consultation sur le budget 2020-2021;

ATTENDU QUE le sondage de consultation a été présenté au comité de vérification le 4 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation, sous forme de sondage, sur le budget 2020-2021, tel que ce sondage apparaît au document n° SWLSB-2019/12/11-FR-001;

ET QUE la consultation des conseils d'établissement, du comité de parent, de l'Association québécoise de cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, et de l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier commence le 11 décembre 2019 et se termine le 13 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Affaires corporatives et secrétariat général

8.3.1 Procédure n° 2020-CA-26 : Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption de collusion dans les processus de gestion contractuelle

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (« la Loi »);

ATTENDU QUE l'article 26 de la *Loi* spécifie que le Conseil du trésor peut édicter des directives concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et que ces directives lient la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (« la Directive »);

ATTENDU QUE la *Directive* fait obligation à la commission scolaire de concevoir et de mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la commission scolaire a préparé une procédure à cette fin et a présenté cette procédure au comité administratif le 9 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la procédure n° 2020-CA-26: *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*.

Modification
CC-191211-CA-0052 IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall, et appuyé par la commissaire-parent Tara Anderson, que la résolution soit modifiée, dans le 5^e ATTENDU QUE, en remplaçant la date du 9 décembre par la date du 4 décembre.

Adoptée à l'unanimité

Procédure n° 2020-CA-26 : ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (« la Loi »);
 Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle ATTENDU QUE l'article 26 de la Loi spécifie que le Conseil du trésor peut édicter des directives concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et que ces directives lient la commission scolaire;

CC-191211-CA-0053 ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (« la Directive »);

ATTENDU QUE la Directive fait obligation à la commission scolaire de concevoir et de mettre en place un cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la commission scolaire a préparé une procédure à cette fin et a présenté cette procédure au comité administratif le 4 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte la procédure n° 2020-CA-26: *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*.

Adoptée à l'unanimité

8.3.2 Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2019-2020 et 2020-2021

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la Loi sur les contrats des organismes publics (« la Loi »);

ATTENDU QUE l'article 26 de la Loi spécifie que le Conseil du trésor peut édicter des directives concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et que ces directives lient la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle (« la Directive »);

ATTENDU QUE la Directive fait obligation à la commission scolaire d'adopter, pour chaque année financière, un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la commission scolaire a préparé un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et a présenté ce plan au comité administratif le 4 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2019-2020 et 2020-2021, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2019/12/11-CA-002.

Modification
CC-191211-CA-0054 IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Stéphane Henley, et appuyé par la commissaire Anick Brunet, que la résolution soit modifiée, dans le 5^e ATTENDU QUE, en remplaçant la date du 9 décembre par la date du 4 décembre.

Adoptée à l'unanimité

Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2019-2020 et 2020-2021
CC-191211-CA-0055 ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est assujettie à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (« la Loi »);
 ATTENDU QUE l'article 26 de la Loi spécifie que le Conseil du trésor peut édicter des directives concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction et que ces directives lient la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a adopté la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (« la Directive »);

ATTENDU QUE la Directive fait obligation à la commission scolaire d'adopter, pour chaque année financière, un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la commission scolaire a préparé un plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle et a présenté ce plan au comité administratif le 4 décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le *Plan de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle 2019-2020 et 2020-2021*, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2019/12/11-CA-002.

Adoptée à l'unanimité

9.0 Points d'information

9.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

La vice-présidente rappelle à tous que le gala de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier aura lieu le 23 janvier 2020.

9.2 Rapports des commissaires-parents

9.2.1 Rapport du comité de parents

De la part du comité de parents, la commissaire-parent Tara Anderson souhaite aux membres du conseil de joyeuses fêtes.

9.2.2 Rapport du comité EHDAA

En réponse à une question du commissaire Emilio Migliozi, le président précise qu'une mise à jour sur le comité de l'école primaire Crestview portant sur la vision de l'école serait faite à la réunion du comité administratif le 22 janvier 2020.

Le commissaire-parent Stéphane Henley fait savoir que le comité EHDAA travaille actuellement sur une trousse d'information sur le plan d'intervention qui sera affichée sur le site web de la commission scolaire en février 2020. Il fera une mise à jour sur le travail accompli à ce sujet à la réunion de janvier 2020.

9.3 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

10.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

11.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

12.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

La directrice générale souhaite de très joyeuses fêtes à tous et attire l'attention du conseil sur les carnets reçus des CDC en guide de remerciement.

13.0 Clôture

Le président souhaite à ses confrères et consœurs et aux membres de la direction de très joyeuses fêtes et leur demande de continuer à croire au système d'éducation alors que la commission scolaire s'apprête à commencer une nouvelle année.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 21 h 05

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 29 janvier 2020

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président